

**CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2023-03-07-03**

Date de convocation : 27 juin 2023
Date d'affichage : 05 juillet 2023

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT BIPARTITE AVEC LA CAFY

Nombre d'élus : 27
Présents : 23
Représentés : 4
Votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le 3 juillet, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Delphine FOURCADE, Patrick KOEBERLE, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Marc TIMSIT, Dominique SERVAIS, Roch DOSSOU, Jean-Michel RAGUENES, Dominique JAILLON, Jérôme DUVERNOY, Salvador-Jean LUDENA, Jean-François VAQUIERI, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Pauline LACLEF, Frédéric RAVEAU, Sylvie HAUFF, Audrey de FORNEL, Magali PRADEL, André BLUZE, Catherine DOTTARELLI

Absents ayant donné pouvoir : 4

Marie-Hélène HUCHET a donné pouvoir à Marc TOURELLE
Loïc FLICHY a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI
Cyrille FREMINET a donné pouvoir à Géraldine LARDENNOIS
Michel BOISRAMÉ a donné pouvoir à André BLUZE

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

Quorum : 15

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2020-05-10-11 du 29 septembre 2020 modifiant le règlement de fonctionnement du multi-accueil « les 2 Oies » ;

VU la décision de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY) d'adopter un nouveau cadre pour le versement des subventions PSU, le bonus mixité sociales, le bonus inclusion handicap et l'enquête « Filoué » à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT le projet de la convention pour le multi-accueil « les Oies » N°5150

CONSIDÉRANT la nécessité, pour bénéficier des subventions, d'appliquer les modalités définies par la CAFY concernant la Prestation de Service Unique, la transmission des données correspondant à l'enquête « Filoué », le tarif moyen des familles et de déclarer l'accueil des enfants en situation de handicap ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- 1) **APPROUVE** les termes de la nouvelle convention d'objectifs et de financement proposée par la Caisse d'Allocations Familiales pour le multi-accueil « les 2 Oies ».
- 2) **AUTORISE** le Maire à signer cette convention d'objectifs et de financement avec la CAF des Yvelines.
- 3) **DIT** que ces conventions sont conclues pour une durée de 2 ans, du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
A Noisy-le-Roi, le 3 juillet 2023

Le Maire
Marc TOURELLE

